



«TAP'PEI»

«Mission Intercommunale Ouest»

Objectifs



Permettre aux jeunes d'accéder à des stages, des mises en pratique avec un minimum de contrainte de les insérer dans les codes du monde de l'emploi de manière souple, offrir par le biais de l'insertion professionnelle une revalorisation sociale et personnelle ainsi qu'une source légale de revenus. Revaloriser socialement les participants dans une politique de prévention et de réduction des risques, maintenir un lien sanitaire et social par l'insertion socio-professionnelle.

Publics visés



Jeunes NEET dits « invisibles » de 16 à 25 ans révolus, le programme s'adresse aux jeunes en situation de grande précarité, sans domicile fixe, en situation de rupture familiale et/ ou consommateurs de substances psychoactives, vivant de ressources illégales ou de la mendicité.

Plus-values



Le projet s'inspire du programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) qui permet à des jeunes en situation d'addiction et de précarité d'être rémunérés en fin de journée pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et qui n'engage pas le jeune sur la durée. En échange d'une bourse financière les jeunes visés seront placés en situation d'immersion pour travailler quelques heures par jour en échange d'une rémunération immédiate. A La Réunion ce programme s'adapte en plaçant les jeunes consommateurs en situation d'immersion professionnelle (PMSMP) en échange d'une bourse financière. Une prise en charge sanitaire sera réalisée par l'ANPAA (association nationale de prévention en alcoologie et addictologie). Des actions de remobilisation au cours du programme seront également menées.



PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES

Présentation



Méthode & Calendrier



Méthodologie sur 3 phases progressives (12 mois maxi)

1-Repérage 6 mois maximum

Le "aller vers" se fera par le binôme ML et ANPA de multiples façons, par un éducateur spécialisé (ML) et d'un travailleur social spécialisé en addictologie (ANPAA) :

- prospection des lieux de vie des jeunes avec possibilité de se greffer aux maraudes existantes (planning familial - Croix-Rouge, ARPS), effectuer des permanences dans des maisons de quartiers, se rendre dans des QPV

- Détection par des outils informationnels spécifiques au repérage des jeunes ou de droit commun- via les partenaires (CCAS/bailleurs sociaux/ ALT/FJT)

Etablissement de contact avec possible pré diagnostic

Actions de remobilisation: pour sécuriser le parcours de la personne (solutions d'hébergement, de santé, de restauration) et travail sur la valorisation de l'image de soi (par le sport, la culture, coaching, ...)

Entrée dans le dispositif avec adhésion formalisée au programme

1ères immersions professionnelles : immersions courtes de 4 heures/semaine avec bourse en contrepartie et présence de l'éducateur spécialisé ou du CIP

Phase 2 (max 4 mois) : la prise en charge: avec l'augmentation du temps de travail avec des immersions professionnelles individuelles et une remise à plat de la situation personnelle et administrative du jeune (examen des droits)

Phase 2 bis: tenter des 1ères heures travaillées (intérim, Chantiers d'insertion, CDD, contrats aidés, ...)

Phase 3: passerelle vers les dispositifs de droit commun

Date de début

Janvier 2021

Date de fin

Décembre 2021



En complément

**Budget prévu au titre du Plan
d'Investissement dans les Compétences :**
375 000€

Nombre prévu de bénéficiaires

30 jeunes par Bassin

Territoires concernés

Bassin Nord : Communes Sainte-Marie, Sainte Suzanne et Saint-Denis
Bassin Ouest : La possession, Le Port, Saint-Paul, Trois Bassins, Saint-Leu

«dont financement du Plan d'Investissement dans les compétences : 300 000€»

Pour en savoir plus